Déclaration liminaire CFDT
au Comité Social Ministériel
du 27 NOVEMBRE 2026

Monsieur le Ministre,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour examiner un point unique à l'ordre du jour de ce CSA : la prolongation de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de la Justice, il s'agit d'un sujet qui, à lui seul, mérite toute notre attention et surtout bien davantage qu'une simple formalité administrative de prolongation.

La CFDT a toujours défendu avec conviction l'égalité professionnelle. Elle a pris toute sa part dans les négociations, dans la construction de cet accord et dans les différentes démarches engagées pour faire progresser les droits des agentes et des agents de notre ministère.

Mais comme nous l'avions déjà indiqué, **l'égalité professionnelle ne se décrète pas, elle se construit, se mesure et surtout se concrétise !**

Il ne suffira pas aujourd'hui de décider de prolonger cet accord pour considérer que les engagements seront tenus.

Les actions de cet accord ne doivent pas rester à l'état d'intentions. Si officiellement l'index ministériel 2026 affiche un résultat global de 82/100, certains indicateurs interrogent notamment, en ce qui concerne la faible représentation des femmes parmi les agents percevant les rémunérations les plus élevées.

L'égalité professionnelle ne peut rester un simple affichage institutionnel ou une politique de communication. Elle doit produire des effets réels sur les carrières et les conditions de travail.

Mais comment parler d'égalité professionnelle sans regarder la situation générale des personnels du ministère de la Justice qui vont de déception en déception ?

Cette absence de mesures concrètes concernant l'égalité professionnelle illustre l'accumulation des engagements non tenus, alors que le pouvoir d'achat de l'ensemble des agents s'érode encore, encore et encore…

- L'absence de discussions indemnitaires pour les greffiers et les DSGJ, malgré les engagements pris.
- Les retards dans les réformes statutaires et la reconnaissance des qualifications et des responsabilités.
- Les difficultés persistantes de revalorisation des personnels administratifs et de la filière sociale.
- Les carences en ressources humaines qui fragilisent les services et dégradent les conditions de travail.
- L'absence de réponses structurelles face aux difficultés rencontrées dans les juridictions et les établissements pénitentiaires.

Pour adhérer à la CFDT :

@interco.cfdt.fr
@interco_cfdt_officiel
/interco_cfdt_officiel
/intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

27 novembre 2026

Ces sujets ne sont pas étrangers à l'égalité professionnelle, ils forment un tout. Ils sont connexes car lorsque les carrières stagnent, lorsque les rémunérations sont rattrapées par la SMIC, lorsque les possibilités d'évolution sont limitées et que les organisations de travail ne permettent plus de concilier vie professionnelle et vie personnelle, les conséquences ne sont pas neutres. Elles peuvent renforcer des inégalités qui touchent particulièrement les femmes.

La CFDT refuse donc que l'égalité professionnelle soit traitée comme un dossier isolé, déconnecté de la politique des ressources humaines et des réalités des services.

Nous souhaitons également insister sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement et toutes les formes de discrimination.

Les dispositifs de signalement sont indispensables, mais ils ne peuvent constituer à eux seuls une politique de prévention. Les agents doivent pouvoir signaler des faits sans crainte de représailles, être accompagnés, protégés et obtenir des réponses adaptées.

La prévention doit être renforcée, les procédures clarifiées et les acteurs de terrain réellement soutenus. Il faut également garantir que les situations signalées donnent lieu à des suites effectives, et c'est à ces seules conditions que la prolongation de l'accord examiné ce jour trouvera alors du sens.

Sur ce sujet comme sur les autres, nous attendons des actes et des moyens.

Concernant la prolongation de l'accord, la CFDT souhaite donc obtenir des garanties précises.

Nous demandons notamment :

- Un bilan exhaustif et partagé de la mise en œuvre des 70 mesures de l'accord 2024-2026.
- Un calendrier précis de réalisation des engagements qui n'ont pas encore été concrétisés.
- Des objectifs chiffrés pour réduire les écarts de rémunération et favoriser l'accès des femmes aux emplois à responsabilités et de direction.
- Une véritable analyse des déroulements de carrière, des promotions et des parcours professionnels selon les filières et les directions.
- Un renforcement des moyens consacrés à la prévention et au traitement des violences sexistes et sexuelles et du harcèlement.
- Des moyens humains et matériels suffisants pour permettre aux délégués et référents égalité-diversité et aux acteurs de terrain d'exercer pleinement leurs missions.
- Un suivi régulier et sincère associant les organisations syndicales, avec des indicateurs permettant de mesurer réellement les avancées.

Nous ne saurons nous contenter d'un affichage de score d'index ministériel qui ne reflète pas la réalité du terrain. La prolongation de cet accord ne doit pas être un moyen de repousser à demain les discussions sur les mesures qui n'ont pas été réalisées aujourd'hui.

Prolonger un accord ne doit pas signifier prolonger les retards, les insuffisances et les engagements sans lendemain !

Nous voulons un accord vivant, suivi, évalué et doté de moyens à la hauteur des ambitions affichées par le ministère.

L'égalité professionnelle est fondamentale, mais elle ne saurait faire oublier l'ensemble des difficultés que rencontrent les personnels et les nombreux engagements qui restent en attente de réponses.

La CFDT continuera de porter ces revendications, avec la même détermination, dans toutes les instances, afin que les personnels ne subissent plus les désillusions qui participent au manque d'attractivité de notre ministère.

Nous le disons clairement : nous sommes prêts pour travailler, négocier et faire avancer les droits des agentes et des agents. Mais le dialogue social ne peut pas se résumer à des réunions successives sans traduction concrète sur le terrain.

La prolongation de cet accord doit être l'occasion de franchir une nouvelle étape, celle de **la concrétisation** qui manque cruellement dans ce ministère malgré les restructurations et annonces effectuées tambour battant par son ministre.

Les agentes et les agents du ministère de la Justice attendent des améliorations, vous les leur devez au regard de leur loyauté et de leur implication sans faille, dont ils font preuve au quotidien.

La CFDT attend mieux que de simples intentions : elle exige de votre part des garanties, des moyens, des actes forts sur cet accord et sur l'ensemble des engagements statutaires et indemnitaires qui ont été pris par notre ministère.

Les représentants CFDT :

Guillaume Grassaud
Ghislain Bonthoux